

MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
COMTÉ DE SAGUENAY
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité des Bergeronnes, tenue le 10 février 2020, à 19h à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 424, rue de la Mer, Les Bergeronnes.

Sont présents : Monsieur le maire Francis Bouchard

Madame la conseillère
Manon Brassard

Messieurs les conseillers
Martin Gagné
Luc Gilbert
Réjean Lacasse
Charles Lessard
Martin Simard

Est également présente : M^{me} Véronique Lapointe, secrétaire-trésorière et directrice générale

projet

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue du maire;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020 ;⁽³³⁸⁹⁾
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. DOSSIERS DU MAIRE
 - 5.1 Proclamation officielle « Mars, mois national de l'épilepsie »;⁽³³⁹⁰⁾
 - 5.2 La Fondation du Centre hospitalier St-Joseph de La Malbaie inc. – demande d'appui moral au projet d'acquisition d'un appareil d'imagerie par résonance magnétique (IRM) à l'Hôpital de La Malbaie;⁽³³⁹¹⁾
6. DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE
 - 6.1 Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes pour 2020 – dépôt de la liste des endettés envers la municipalité et désignation d'un représentant municipal le jour de la vente;⁽³³⁹²⁾
 - 6.2 Participation de la directrice générale au congrès 2020 de l'Association des Directeurs généraux des municipalités du Québec (l'ADMQ);⁽³³⁹³⁾
 - 6.3 AVIS DE PRÉSENTATION et dépôt du projet du règlement numéro 2020-139;
7. DOSSIERS DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES
 - 7.1 Dépôt des rapports trimestriel et semestriel au 31 décembre 2019;⁽³³⁹⁴⁾
 - 7.2 Programme d'aide à la voirie locale- volet : Entretien des routes locales (dossier no. 2019-95018-09-257) – confirmation de réalisation des travaux (57 829 \$);⁽³³⁹⁵⁹⁾

- 7.3 Programme d'aide à la voirie locale – volet : Projets particuliers d'amélioration enveloppe pour des projets d'envergure ou supramunicipaux (dossier no. 00028928-1 - 95018(09)-2019-10-28-44) – confirmation de réalisation des travaux (10 000 \$);⁽³³⁹⁶⁾
- 7.4 Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la municipalité de janvier 2020;⁽³³⁹⁷⁾
- 7.5 Dépôt de la liste des comptes du camping Bon-Désir de janvier 2020;⁽³³⁹⁸⁾
- 7.6 Dépôt de la liste des comptes de la salle de quilles de janvier 2020;⁽³³⁹⁹⁾
8. DOSSIERS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME
- 8.1 Réparation de défauts aux panneaux électriques de divers bâtiments municipaux (3 977.84 + tx);⁽³⁴⁰⁰⁾
- 8.2 Remplacement du panneau d'alarme incendie et mise à jour des zones de couverture du bâtiment du Centre Archéo-topo (7 987.65);⁽³⁴⁰¹⁾
9. DOSSIERS DE LA SALLE DE QUILLES
- 9.1 Rapport d'activités de la salle de quilles par le conseiller Martin Gagné;⁽³⁴⁰²⁾
10. DOSSIERS DU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE
- 10.1 La Corporation BEST golf de Tadoussac – demande d'appui au projet de réaménagement du terrain de golf présenté dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS);⁽³⁴⁰³⁾
11. DEMANDES DE DONS, DE COMMANDITES, D'AIDE FINANCIÈRE, DE COTISATION ANNUELLE OU DE DEMANDE D'ADHÉSION
- 11.1 Festi-Livre Desjardins – demande de commandite pour la tenue de la 20^e édition;⁽³⁴⁰⁴⁾
12. CORRESPONDANCE ET INFORMATION
13. SUJETS DIVERS
14. PÉRIODE DE QUESTIONS
15. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le maire constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée régulièrement constituée.

20-02-3388 Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté avec la modification suivante :

Ajout au point « Sujets divers », le point

13.1 Hydro-Québec – relance d'un appel de proposition pour la vente d'un bâtiment appartenant à Hydro-Québec situé au 120, route 138 sur le territoire de la municipalité des Bergeronnes

et que le point « Sujets divers » soit maintenu ouvert.

20-02-3389 Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020, dont copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi, soit, par la présente, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux questions de l'assistance.

DOSSIER DU MAIRE

20-02-3390 Association Épilepsie Côte-Nord Inc. – proclamation officielle du mois de mars, le mois national de sensibilisation à l'épilepsie

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité des Bergeronnes proclame le mois de Mars, mois national de sensibilisation à l'épilepsie.

DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

20-02-3391 La Fondation du Centre hospitalier St-Joseph de La Malbaie inc. – demande d'appui moral au projet d'acquisition d'un appareil d'imagerie par résonance magnétique (IRM) à l'Hôpital de La Malbaie

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu de la part des dirigeants, des médecins et de la Fondation de l'Hôpital de La Malbaie une demande à l'effet d'appuyer leur démarche auprès de la Ministre de la Santé et des Services Sociaux, madame Danielle McCann, en vue d'acquérir un appareil d'imagerie à résonance magnétique (IRM) pour leur hôpital;

CONSIDÉRANT QU'il est clairement démontré par eux que le projet cadre parfaitement avec la mission de l'Hôpital permettant entre autres :

- D'éviter les déplacements des usagers vers un autre établissement de santé à l'extérieur de la région,
- D'être attractif pour le recrutement des médecins et du personnel soignant,
- D'être attractif pour le recrutement d'un radiologiste qui pourrait s'implanter dans la région,

- De bonifier les services offerts dans les autres spécialités comme l'oncologie, l'orthopédie, etc...

CONSIDÉRANT QU'une part de la clientèle de l'Hôpital de La Malbaie, provient de l'extérieur du territoire de Charlevoix-Est, entre autres, celle de la MRC de la Haute-Côte-Nord dont Bergeronnes fait partie;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la municipalité des Bergeronnes appuie fortement l'organisation et l'équipe des médecins de l'Hôpital de La Malbaie dans leur démarche auprès de la Ministre de la Santé et des Services Sociaux, madame Danielle McCann, dans le but d'acquérir un appareil d'imagerie à résonance magnétique (IRM) pour l'hôpital qui aura un impact direct sur les services offerts à la clientèle de l'Hôpital de La Malbaie, dont les citoyens de la communauté des Bergeronnes.

20-02-3392 Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes pour 2020 – dépôt de la liste des endettés envers la municipalité et désignation d'un représentant municipal le jour de la vente

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions du code municipal, la directrice générale a déposé au conseil la liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes foncières;

CONSIDÉRANT QUE des comptes de taxes sont à défaut de paiement depuis plus de 1 an;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire se prévaloir de la procédure de vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes de la MRC pour percevoir ses taxes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit désigner un représentant municipal le jour de la vente;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

DE mandater la directrice générale à entreprendre les démarches auprès de la MRC pour enclencher la procédure de vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes depuis plus de 1 an,

QUE le conseil désigne le maire, M. Francis Bouchard, à enchérir et acquérir les immeubles pour lesquels il sera procédé à la vente pour défaut de paiement des taxes le 11 juin 2020 à 10 h, sans dépasser le montant des taxes, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire toute autre créance.

20-02-3393 Participation de la directrice générale au congrès 2020 de l'Association des Directeurs généraux des municipalités du Québec (l'ADMQ)

CONSIDÉRANT QU'il est important pour la directrice générale de participer au Congrès 2020 de l'ADMQ pour assurer une mise à jour des connaissances et de l'information en matière de gestion municipale;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'inscription est de 555, \$ plus taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le Conseil autorise la directrice générale à participer au congrès 2020 de l'ADMQ qui a lieu au Centre des congrès de Québec les 17-18-19 juin 2020 et de défrayer les coûts d'inscription et de séjour.

AVIS DE PRÉSENTATION

et dépôt du projet du règlement numéro 2020-139

AVIS est donné par Monsieur le conseiller Martin Gagné qu'un règlement sera soumis au conseil municipal visant à amender le règlement no 2019-138 déterminant l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2020 de manière à prévoir le montant exigible des propriétaires d'un immeuble visé au paragraphe 5 de l'article 204 de la Loi sur la fiscalité municipale en conformité avec le règlement no 2018-121 et copie du projet de règlement est déposé auprès du conseil municipal simultanément au présent avis de présentation.

**PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO. 2020-139**

*CONCERNANT UN AMENDEMENT AU
RÈGLEMENT 2019-138 DÉTERMINANT
L'IMPOSITION DES TAXES ET DES
COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE
FINANCIER 2020*

CONSIDÉRANT QUE le règlement no 2019-138 omet de prévoir conformément au règlement no 2018-121 le montant de la compensation exigible pour « services municipaux » aux propriétaires des immeubles visés au paragraphe 5 de l'article 204 de la Loi sur la fiscalité municipale;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller

APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. MODIFICATION AU RÈGLEMENT NO 2019-138

Le règlement no 2019-138 est modifié pour y ajouter l'article 4.9 qui se lit comme suit :

4.9 Compensation pour services municipaux à l'égard des immeubles visés au paragraphe 5 de l'article 204 de la Loi sur la fiscalité municipale.

Pour l'exercice financier 2020, la compensation pour services municipaux exigible en vertu du règlement 2018-121 est fixée au taux de 1,72 \$ par 100 \$ de la valeur telle que portée au rôle d'évaluation foncière.

2. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi,

ADOPTÉ AUX BERGERONNES, CE
2020

IÈME JOUR DE FÉVRIER

FRANCIS BOUCHARD

VÉRONIQUE LAPOINTE

DOSSIERS DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

20-02-3394 Dépôt des rapports trimestriel et semestriel au 31 décembre 2019

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE LES MEMBRES DU CONSEIL PRENNENT ACTE du dépôt du rapport trimestriel du 1^{er} octobre 2019 au 31 décembre 2019 et du rapport semestriel du 1^{er} juillet 2019 au 31 décembre 2019 tels que déposés.

20-02-3395 Programme d'aide à la voirie locale- volet : Entretien des routes locales (dossier no. 2019-95018-09-257) – confirmation de réalisation des travaux (57 829 \$)

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports a versé une compensation de 57 829 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2019;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution sera transmise au Ministère accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes subventionnées;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, le conseiller Charles Lessard désirant se retirer de prendre part à la décision

QUE la municipalité des Bergeronnes informe le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale.

20-02-3396 Programme d'aide à la voirie locale – volet : Projets particuliers d'amélioration enveloppe pour des projets d'envergure ou supramunicipaux (dossier no. 00028928-1 -95018(09)-2019-10-28-44) – confirmation de réalisation des travaux (10 000 \$)

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports a versé une compensation de 10 000 \$ pour les travaux d'amélioration sur le rang St-Joseph, les rues de la Savane, du Fleuve et du Versant, comme demandé par la municipalité pour l'année civile 2019;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution sera transmise au Ministère accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes subventionnées;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, le conseiller Charles Lessard désirant se retirer de prendre part à la décision

QUE la municipalité des Bergeronnes informe le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale.

20-02-3397 Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la municipalité de janvier 2020

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes, telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité des Bergeronnes pour une somme totalisant 115 199,89 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois de janvier 2020

Je, Véronique Lapointe, directrice générale de la municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant 115 199,89 \$ pour le paiement des dépenses.

20-02-3398 Dépôt de la liste des comptes du camping Bon-Désir de janvier 2020

EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes, telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général du camping Bon-Désir des Bergeronnes pour une somme totalisant 4 683.33 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois de janvier 2020

Je, Véronique Lapointe, directrice générale de la municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant 4 683.33 \$ pour le paiement des dépenses.

20-02-3399 Dépôt de la liste des comptes de la salle de quilles de janvier 2020

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes, telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité des Bergeronnes pour une somme totalisant 6 577.28 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois de janvier 2020

Je, Véronique Lapointe, directrice générale de la municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant 6 577.28 \$ pour le paiement des dépenses.

DOSSIERS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME

20-02-3400 Réparation de défauts aux panneaux électriques de divers bâtiments municipaux (3 977.84 + tx)

CONSIDÉRANT QUE l'assureur de la municipalité a procédé à une inspection des bâtiments appartenant à la municipalité et que plusieurs anomalies ont été détectées;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose de 90 jours pour effectuer les correctifs nécessaires au maintien de la sécurité des bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est allée en appel d'offre de services en électricité sur invitation auprès d'entrepreneurs locaux, soit l'entreprise Carl Brassard, Les Escoumins, et l'entreprise Mario Duchêne, Tadoussac;

CONSIDÉRANT QU'une seule proposition a été transmise dans les délais requis et qu'elle satisfait le conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS; la
conseillère Manon Brassard désirant s'abstenir de prendre part à la
décision

QUE le conseil accorde à l'entreprise Carl Brassard le mandat de réparation des défauts des panneaux électriques de divers bâtiments municipaux au montant de 3 977,84, tx. en sus.

20-02-3401 Remplacement du panneau d'alarme incendie et mise à jour des zones de couverture du bâtiment du Centre Archéo-topo (7 987.65)

CONSIDÉRANT QUE suite à une inspection annuelle du système d'alarme incendie du Centre Archéo-Topo effectuée par la firme Chubb Edwards, la municipalité a reçu de la firme une recommandation à l'effet de remplacer le panneau et de mettre à niveau des zones de couverture du bâtiment;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, les installations en place actuellement fonctionnent adéquatement;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil décide de reporter le projet de remplacement du panneau d'alarme et mise à jour des zones de couverture du bâtiment du Centre Archéo-topo jusqu'à ce que les installations actuellement en place ne répondent plus aux normes de sécurité incendie.

DOSSIERS DE LA SALLE DE QUILLES

20-02-3402 Rapport d'activités de la salle de quilles par le conseiller Martin Gagné

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE LES MEMBRES DU CONSEIL PRENNENT ACTE du dépôt du rapport d'activités déposé par le conseiller Martin Gagné, membre du

comité de gestion de la salle de quilles et entérinent les actes posés par le comité pour le mois de janvier 2020, tels que mentionnés dans le rapport.

DOSSIERS DU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

20-02-3403 La Corporation BEST golf de Tadoussac – demande d'appui au projet de réaménagement du terrain de golf présenté dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS)

CONSIDÉRANT QUE le Club de golf Tadoussac revêt un caractère patrimonial du fait qu'il est le troisième plus vieux club de golf au Canada existant sur le même site original et que la Municipalité souhaite qu'il continue de faire partie de l'offre de loisirs aux résidents des Bergeronnes;

CONSIDÉRANT QUE le Club de golf Tadoussac est un espace vert niché au coeur du village de Tadoussac qui sert également de parc et que l'absence d'un système d'irrigation affectera son couvert de verdure ce qui altèrera définitivement son caractère bucolique; Attendu que le Club de golf Tadoussac a procédé à l'installation des équipements pour le Disc Golf afin d'accroître la participation des jeunes et des familles des Bergeronnes et que l'absence de verdure compromettra cette activité récréative;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal du village des Bergeronnes appuie le projet de la Corporation BEST Golf de Tadoussac pour son projet d'irrigation de parcours qu'il déposera dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et du Gouvernement du Canada,

QUE le Conseil s'engage à poursuivre son entente de service avec la Corporation BEST Golf de Tadoussac pour que le Club de golf Tadoussac continue d'être accessible à l'ensemble de la population.

DEMANDES DE DONS, DE COMMANDITES, D'AIDE FINANCIÈRE, DE COTISATION ANNUELLE OU DE DEMANDE D'ADHÉSION

20-02-3404 La Festi-Livre Desjardins – demande de commandite pour la tenue de la 20^e édition (800, \$)

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le Conseil accepte de verser un montant de 800, \$ pour la tenue de la 20^e édition du Festi-livre Desjardins.

CORRESPONDANCE ET INFORMATION

- Mutuelle de prévention CNESST – attestation que la municipalité est membre d'une mutuelle de prévention, lettre du 8 janvier 2020,
- Cercle des fermières des Bergeronnes – demande de relocalisation du local loué à la municipalité situé au sous-sol de l'édifice municipal
- Centre de dépannage des Nord-Côtiers – lettre remerciement pour contribution et participation municipale lors de l'activité bénéfice du 7 décembre 2019 et de la guignolée du temps des Fêtes,

SUJETS DIVERS

20-02-3405 Hydro-Québec – relance d'un appel de proposition pour la vente d'un bâtiment appartenant à Hydro-Québec situé au 120, route 138 sur le territoire de la municipalité des Bergeronnes

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec, société d'état québécoise, relance son appel de proposition auprès de la municipalité pour la vente de sa propriété situé au 120, route 138, sur le territoire de la municipalité des Bergeronnes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est toujours intéressée à acheter cette propriété pouvant servir de garage municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil municipal accepte de soumettre à Hydro-Québec une nouvelle proposition d'achat de leur propriété située au 120, route 138,

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à transmettre la proposition accompagnée d'une traite bancaire, ou équivalent, payable à Hydro-Québec, d'un montant représentant 10% du prix proposé dans l'offre d'achat, tel que requis aux directives sur la manière de soumissionner d'Hydro-Québec.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux questions de l'assistance.

20-01-3406 Fermeture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller M. Réjean Lacasse demande la levée de la séance. Le maire déclare donc la séance close à 19 h 45.

Francis Bouchard
Maire

Véronique Lapointe
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Francis Bouchard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.